

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 39

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

OBJET

Association Habitat Alternatif Social - HAS - Participation financière du Département
pour le financement des dispositifs Le Mascaret et Les Prytanes - Exercice 2017 -

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Programmation et Tarification des Etablissements
130,31**

I RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Le Conseil départemental apporte depuis plusieurs années son soutien aux actions concourant à offrir à tous, et notamment les plus fragiles, que ce soit par l'âge, le handicap, la santé.... un logement décent.

II OBJET DU PRESENT RAPPORT : RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR 2017

Il s'agit de se prononcer sur deux demandes de subventions de fonctionnement pour les structures suivantes :

- 37 000 € en faveur d'un public handicapé et âgé marginalisé dans le cadre du dispositif Les Prytanés (Luynes)
- 53 350 € en faveur d'un public âgé marginalisé dans le cadre du dispositif Le Mascaret (13014)

Il convient de noter que la collectivité départementale participe également au fonctionnement de cette association pour d'autres actions de mesures d'accompagnement à l'habitat de populations marginalisées.

III PRESENTATION

- Présentation de l'association

L'Association Habitat Alternatif Social – 22 rue des Petites Maries - 13001 MARSEILLE, association fondée en 1981, vise à défendre par le droit au logement et le droit à la santé la dignité des personnes fragiles. Le Président de l'association est M. Carmelo FRANCHINA. Son directeur Général est Eric KERIMEL DE KERVENO.

Cette association vise notamment à créer des dispositifs ou services favorisant l'insertion et offrant une alternative à la difficulté d'accès au logement des personnes fragilisées. Ce sont plus de 300 ménages qui sont accompagnés par HAS (tous services confondus). Elles visent des publics variés : personnes atteintes par le VIH et/ou VHC, mères ou pères célibataires avec enfant de moins de 3 ans, personnes en difficulté sociale à partir de 18 ans, personnes en grande errance avec ou sans animal de compagnie...

- Bilan 2016

- Dispositif le Mascaret

Le « Dispositif Mascaret » consiste à offrir un lieu d'habitation durable à des personnes issues de l'errance, usées et pour lesquelles les dispositifs actuels ne répondent qu'imparfaitement. Ces personnes nécessitent d'être stabilisées avant de pouvoir intégrer les structures classiques (résidences autonomes, ehpad..).

La structure accueille 8 personnes. La moyenne d'âge est de 63.8 ans. La durée moyenne de séjour est de trois ans.

➤ Dispositif les Prytanes

Ce dispositif consiste à accueillir 9 personnes adultes usées par des années d'errance dans une maison autogérée. Il s'agit de personnes très marginalisées, de santé fragile, ayant une trajectoire de vie chaotique et pour certaines vieillissantes. Leur point commun est que ces personnes demandent alors une sédentarisation ou une simple halte.

Sur l'année 2016, 12 personnes ont été accompagnées et 4 ont été orientées vers d'autres dispositifs (locations autonomes, ehpad,...).

○ Projets 2017

Pour l'année 2017, il s'agit pour les deux structures de poursuivre l'accueil de ces personnes marginalisées en leur offrant notamment un logement décent, en évitant les ruptures dans le parcours de vie, en les insérant dans un parcours de soins, en luttant contre la vulnérabilité nutritionnelle, en renforçant leur image de soi.

IV ELEMENTS FINANCIERS

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2017 de l'association est présenté en équilibre à hauteur de 7 664 086 € Il est financé notamment à hauteur de 9,2% par des subventions de la collectivité, 29,5% des dotations de l'ARS et 43,9% des subventions de la DDCS.

➤ Dispositif le Mascaret

Le budget prévisionnel du dispositif Le Mascaret est présenté en équilibre à hauteur de 168 393 € La participation financière de la collectivité de 53 350 € sollicitée représente 31,68% de son budget prévisionnel et celle de la DDCS 53,9%.

➤ Dispositif les Prytanes

Le budget prévisionnel du dispositif Les Prytanes est présenté en équilibre à hauteur de 183 530 € La participation financière de la collectivité de 37 000 € sollicitée représente 20% de son budget prévisionnel et celle de la DDCS 55,4%.

Il faut souligner qu'il s'agit de Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale de stabilisation, structures sociales autorisées par la Direction départementale de la cohésion sociale.

V PROPOSITION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, Monsieur le Délégué aux Personnes du Bel Age, propose à la Commission Permanente :

- d'accorder pour l'exercice 2017 à l'Association Habitat Alternatif Social (HAS) une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € réparti de la façon suivante : 40 000 € pour dispositif le Mascaret et 20 000 € pour le dispositif Les Prytanes. La dépense d'un montant de 60 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante selon le modèle type approuvé par la délibération n° 122 du 27 Juin 2014 ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil Départemental à prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL